



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## Sommet mondial sur la sécurité alimentaire

Rome, 16 – 18 novembre 2009

### Organisation du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire

## I. Introduction

1. Dans son allocution à la trente-cinquième session (extraordinaire) de la Conférence de la FAO (Rome, 18 – 22 novembre 2008), le Directeur général a proposé qu'un Sommet mondial des Chefs d'État et de gouvernement sur la sécurité alimentaire soit organisé en 2009 en vue de dégager un large consensus sur l'éradication rapide et totale de la faim dans le monde.
2. À sa cent trente-sixième session (15 – 19 juin 2009), le Conseil a été informé des raisons justifiant l'organisation du Sommet proposé et des objectifs visés. Il a souscrit à la proposition de tenir un Sommet mondial sur la sécurité alimentaire en novembre 2009, à proximité de la Conférence de la FAO, en considération notamment du nombre croissant de personnes souffrant de la faim et de la nécessité de faire en sorte que le défi de l'insécurité alimentaire figure en bonne place à l'ordre du jour de la communauté internationale et que le rôle de la FAO soit pleinement reconnu. Le Conseil a également établi que les décisions relatives à l'organisation du Sommet, y compris ses objectifs et résultats, devaient être prises dans le cadre d'un Groupe de travail à composition non limitée.

## II. Organisation du Sommet

3. Le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire se déroulera les 16, 17 et 18 novembre 2009, au Siège de la FAO à Rome, immédiatement avant la trente-sixième session de la Conférence de la FAO.
4. Le Sommet est convoqué et organisé par la FAO, avec la pleine participation des organisations des Nations Unies chargées de l'alimentation ayant leur siège à Rome. Un soutien financier a été fourni par le Royaume d'Arabie saoudite.
5. Outre les séances plénières des Chefs d'État et de gouvernement, plusieurs manifestations spéciales précéderont le Sommet: i) un Forum des ONG, des OSC et des organisations d'agriculteurs (organisé par la FAO et la Ville de Rome, en collaboration avec le FIDA et le PAM, à Rome, les 14, 15 et 16 novembre 2009); ii) un Forum du secteur privé (organisé par la Ville de Milan et la FAO, à Milan, les 12 et 13 novembre 2009); et iii) une Réunion parlementaire

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

des parlements nationaux (organisée par le Parlement italien et l'Union interparlementaire (UIP)), avec l'appui de la FAO, à Rome, le 13 novembre 2009).

6. Des tables rondes thématiques se tiendront au cours du Sommet à titre de manifestations parallèles. Les thèmes traités, qui seront définis dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée, seront indiqués dans le calendrier provisoire du Sommet.

### **III. Ordre du jour et calendrier provisoires**

7. L'ordre du jour et le calendrier provisoires du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire sont indiqués dans les documents WSFS 2009/1 et WSFS 2009/INF/1, qui peuvent être téléchargés à partir du site web du Sommet, à l'adresse <http://www.fao.org/wsfs/>.

### **IV. Participation**

8. L'Organisation a invité au Sommet les Chefs d'État et de gouvernement des pays Membres de la FAO, ainsi que les Chefs de secrétariat des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées et des Organisations régionales.

9. Tous les Membres de la FAO, ainsi que les pays non membres qui sont Membres des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ont été invités. Au total, 194 pays, une organisation membre (la Communauté européenne) et un membre associé de la FAO (Îles Féroé) ont ainsi été invités.

10. Chaque pays, organisation membre et membre associé participant, sera représenté par un chef de délégation, et autant de représentants, de suppléants et de conseillers que de besoin. Le chef de la délégation pourra désigner un suppléant ou un conseiller chargé d'agir en qualité de représentant. Les délégations nationales peuvent compter autant de membres qu'elles le jugent nécessaire, mais le nombre de places assises dans la Salle plénière est limité à trois par pays. Le reste des membres pourra toutefois suivre les débats à partir d'une autre salle (salles Verte et Rouge).

### **V. Observateurs**

11. Les organisations intergouvernementales qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies mais qui ont des relations officielles avec la FAO et les organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de la FAO, ont également été invitées à participer à la Conférence en qualité d'observateur.

12. En outre, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de l'Organisation relatives à la participation du public aux réunions plénières, d'autres organisations non gouvernementales et organisations de la société civile internationales pourront demander à être accréditées à condition qu'elles soient représentatives des principaux secteurs d'activité de l'Organisation, notamment des producteurs et des consommateurs de produits alimentaires, ou bien qu'elles aient des connaissances et de l'expérience dans les domaines liés à la sécurité alimentaire.

13. Ne seront acceptées que les demandes d'accréditation provenant d'ONG et OSC bien établies et actives au plan international, qui accepteront de fournir une copie des statuts de l'organisation et toutes autres informations jugées appropriées.

14. Les ONG et OSC nationales (du secteur privé et du secteur à but non lucratif) pourront participer au Sommet en qualité de membres de la délégation des ONG et OSC internationales ou de celle de leurs gouvernements respectifs.

## **VI. Interventions**

15. Le temps de parole étant limité, les chefs de délégations disposeront de cinq minutes pour leurs interventions, et les représentants des organismes du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, de quatre minutes. Le représentant ou l'observateur qui dépasserait son temps de parole pourra être rappelé à l'ordre par le Président. Le formulaire des demandes d'intervention des chefs de délégations de pays peut être téléchargé par l'intermédiaire du site web des Représentants permanents de la FAO, dont l'accès est protégé par un mot de passe, à l'adresse suivante: <http://permreps.fao.org/>.

16. Les ONG et OSC internationales invitées au Sommet peuvent désigner des représentants qui siégeront en qualité d'observateur. Le Président invitera ces organisations à se regrouper en un petit nombre d'unités. À l'invitation du Président, le porte-parole de chacun de ces groupes pourra faire une présentation orale ne dépassant pas quatre minutes.

17. Les dispositions ci-dessus n'interdisent pas la distribution de textes plus longs par les orateurs. Pour assurer une interprétation fidèle et complète de leurs interventions dans d'autres langues, les participants sont invités à en envoyer une copie par courrier électronique au Secrétariat du Sommet à l'adresse suivante [WSFS2009-Secretariat@fao.org](mailto:WSFS2009-Secretariat@fao.org) dans l'une des langues du Sommet, afin qu'elles puissent être distribuées aux interprètes avant les séances.

## **VII. Bureau du Sommet**

18. Le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire élira un président et sept vice-présidents. Il élira également deux co-présidents pour chacune des tables rondes.

19. L'établissement d'une Commission de vérification des pouvoirs pour le Sommet n'est pas prévu. Conformément aux pratiques établies de longue date par la FAO, toute question pertinente serait traitée en prenant pour référence la position de l'Assemblée générale des Nations Unies en la matière, et en tenant compte des travaux déjà entrepris par la Commission de vérification des pouvoirs de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, nommée par le Conseil de la FAO à sa cent trente-septième session.

## **VIII. Règlement intérieur applicable**

20. Le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire sera régi par le Règlement général de la FAO.

## **IX. Documents du Sommet**

21. Les documents du Sommet seront affichés, dès qu'ils seront disponibles, sur le site <http://www.fao.org/wsfs>. Ils seront également disponibles, en quantité limitée, pendant le Sommet, auprès du bureau des documents du Centre coréen des services de conférence situé au premier étage du Bâtiment A (à l'entrée des salles Rouge et Verte).

## **X. Langues du Sommet**

22. Les langues du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.